

## **RELATIONS AVEC LES MUNICIPALITÉS ET LE NORD**

**Avis important à tous les élus et directeurs généraux**

### **Séance d'information – Perception pour les services d'évaluation foncière**

La direction des services d'évaluation foncière invite tous les fonctionnaires et administrateurs municipaux à assister à une séance d'information virtuelle concernant les changements potentiels apportés à la perception pour les services d'évaluation foncière.

La présentation virtuelle aura lieu :

**le mercredi 20 novembre 2024 à 13 h**

Un moment a été prévu pour les questions et les réponses après la présentation de la direction des services d'évaluation foncière.

La perception pour les services d'évaluation foncière représente les coûts encourus par la province pour effectuer des évaluations foncières au nom des municipalités. Les municipalités sont tenues de payer le montant de perception en vertu de l'article 8 de la Loi sur l'évaluation municipale.

---

**Microsoft Teams** [Besoin d'aide?](#)

**Se joindre à la réunion maintenant**

Numéro de réunion : 244 266 929 051

Code d'accès : zphDFb

---

Pour les organisateurs : [Options de réunion](#)

[Aide aux organisateurs](#)

---

Si vous avez des questions, veuillez écrire à [assessment@gov.mb.ca](mailto:assessment@gov.mb.ca).

*Relations avec les municipalités et le Nord Manitoba  
800, avenue Portage, bureau 500, Winnipeg (Manitoba) R3G 0N4*